Paiements par carte : la Banque de France appelle les banques à privilégier le réseau français CB face à Visa et Mastercard

17/11/2026 à 15h27



Le gouverneur de la Banque de France, Emmanuel Moulin, a appelé mardi 17 novembre les banques à développer le recours au réseau de paiement français Cartes Bancaires (CB), plutôt que de dépendre uniquement de Visa ou Mastercard.

Les cartes dites « co-badgées » permettent de faire transiter les paiements réalisés en France par le réseau CB et de conserver un réseau international pour les opérations à l'étranger. Or plusieurs établissements, notamment certaines banques en ligne, émettent des cartes ne reposant plus que sur les systèmes internationaux.

Emmanuel Moulin a invité les banques à « amplifier la dynamique en faveur du co-marquage ». Selon le dirigeant du réseau CB Gérald Grégoire, celui-ci se rapproche désormais de **80 % de part de marché** sur les paiements par carte et mobile

en France, contre un peu plus de 60 % quelques années plus tôt.

Il ne s’agit ni d’une interdiction de Visa et Mastercard ni d’une obligation nouvelle annoncée pour les consommateurs.

Photo d’archives : Banque de France à Paris – Kathleen Conklin / Wikimedia Commons, licence CC BY 2.0.

Source : MoneyVox avec AFP, 17 novembre 2026.